

DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/12-558-737 du 02/04/2012

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE DE 1ERE CLASSE POUR L'ANNEE 2012

Destinataires : Messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale des Alpes de Haute Provence, des Bouches du Rhône, des Hautes-Alpes, du Vaucluse - Monsieur le médecin conseiller technique du recteur

Dossier suivi par : Mme GIULIANI - Tel : 04 42 91 72 48 - Fax : 04 42 91 70 06 - Mel : marietherese.giuliani@ac-aix-marseille.fr - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les conditions requises pour accéder au grade de médecin de l'éducation nationale de 1^{ère} classe sont fixées à l'article 13 du décret modifié n° 91-1195 du 27 novembre 1991.

1) CONDITIONS REQUISES POUR ACCEDER AU GRADE DE 1^{ère} CLASSE :

avoir atteint le 7^{ème} échelon du grade de 2^{ème} classe et justifier de 5 ans de services effectifs dans le corps des médecins de l'éducation nationale au 31/12/2012.

2) ELABORATION DES DOSSIERS :

D'une manière générale, deux critères gouvernent vos décisions et vos propositions, conformément aux articles 5 et 6 de la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 qui, notamment, instaure la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Outre la valeur professionnelle de l'agent, les acquis de l'expérience professionnelle sont un critère exprès d'avancement et de promotion, sans pour autant, naturellement, que cette notion d'acquis se confonde avec la simple ancienneté.

L'appréciation des deux critères énoncés ci-dessus relève de l'autorité administrative dont dépendent les agents remplissant les conditions de promotion. S'agissant de la RAEP, l'examen devra porter sur la densité, la richesse du parcours antérieur de l'agent et les acquis que ce parcours lui a permis de capitaliser.

3) PROCEDURE A SUIVRE :

- Vous devez renseigner pour chaque agent le rapport d'aptitude professionnelle (dont modèle fourni en annexe 5).
- Vous devez établir un ordre de priorité en renseignant le tableau fourni en annexe 4.
- L'ensemble des documents (annexes 4 et 5) devra être adressé directement au rectorat DIEPAT bureau 3.03 **pour le 16 avril 2012 impérativement.**

Les nominations des agents inscrits au tableau d'avancement au niveau national prendront effet au 01.09.2012.

NB : compte tenu du resserrement des délais, la présente publication a fait l'objet d'un envoi direct aux DASEN des quatre départements de l'académie.

Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ACADEMIE :
Affaire suivie par :
Téléphone :
Fax :
Mél :

**PROPOSITIONS D'AGENTS PROMOUVABLES AU TABLEAU D'AVANCEMENT
AU GRADE DE MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE DE 1ère CLASSE
ANNEE 2012**

NOM – Prenom	date de naissance	AFFECTATION	AGS	Ancienneté dans le corps	échelon	date d'effet dans l'échelon	Rang de classement	Observations

date :

Signature du
recteur :



RAPPORT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
POUR L'ACCES AU GRADE DE : Médecin de l'éducation nationale de 1^{ère} classe

ANNEE : 2012

ACADEMIE DE : _____

NOM :
Prénom :
Adresse professionnelle :

SITUATION ADMINISTRATIVE :

Corps : date d'entrée dans le corps : / /
Grade : date d'entrée dans le grade : / /
Echelon date de début d'échelon : / /
Affectation :
Depuis le :

RAPPORT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

(Le rapport d'aptitude professionnel doit être établi avec le plus grand soin par l'autorité hiérarchique compétente)

Activités actuelles et contribution de l'agent :

(préciser l'étendue de ses responsabilités, sa participation éventuelle à un jury de concours, les formations suivies ou assurées pour d'autres personnels...)

<u>Appréciation sur les aptitudes suivantes :</u>	Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis	Expert	Non pertinent
Compétences professionnelles et technicité					
Capacité à manager une équipe					
Capacité d'analyse et de synthèse					
Capacité d'initiative et autonomie					
Capacité d'adaptation					
Aptitudes relationnelles					

Appréciation sur l'aptitude de l'agent à exercer dans l'immédiat des tâches de niveau supérieur :

OUI

NON

Proposition motivée :

Fait à

le :

Qualité et Signature du supérieur hiérarchique :